



BANQUE CENTRALE DU CONGO
COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE
Kinshasa, République Démocratique du Congo

COMMUNIQUE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale du Congo a tenu sa réunion ordinaire ce mardi 07 octobre 2025, sous la présidence de **Monsieur André WAMESO NKUALOLOKI**, Gouverneur.

Les discussions ont porté sur la conjoncture économique intérieure et extérieure, avant de prendre des décisions sur la politique monétaire.

Le CPM a noté que, sur le plan international, l'économie mondiale demeure affectée par les effets de la hausse des droits de douane américains et les tensions géopolitiques. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), la croissance mondiale devrait ralentir à 3,2 % en 2025 et 2,9 % en 2026, contre 3,3 % en 2024, tandis que l'inflation mondiale poursuivrait sa baisse à 2,9 % en 2026.

Au niveau national, la situation économique intérieure est demeurée stable au troisième trimestre 2025. Cette stabilité s'est traduite par, d'une part, la maîtrise du rythme de formation des prix sur le marché des biens et services et, d'autre part, par une appréciation marquée de la monnaie nationale sur les deux segments du marché des changes, dans un contexte d'une croissance économique robuste.

A fin septembre, le taux d'inflation en glissement annuel s'est établi à 7,8 %, poursuivant sa tendance baissière, contre 15,1 % à la même période de 2024. Parallèlement, le franc congolais s'est apprécié d'environ 11,6 % sur le marché officiel au 30 septembre et 7,8 % sur le marché parallèle, pour s'établir à 2.548,80 CDF pour un dollar américain à l'interbancaire et à 2.659,28 CDF au parallèle.

Cette évolution résulte d'une série de mesures prises par la Banque Centrale du Congo, notamment : (i) l'intervention directe sur le marché des changes, le 18 août 2025, à travers une cession de 50,0 millions de USD ; (ii) l'actualisation du taux de change appliqué au stock de la réserve obligatoire sur les dépôts en dollar américain, cristallisée en monnaie nationale depuis décembre 2021 ayant ainsi occasionné ponction de 371 milliards pour le premier palier ; (iii) une organisation plus transparente du marché des changes et (iv) une amélioration globale de la gestion de la liquidité bancaire.

Le Comité de Politique monétaire anticipe qu'une poursuite de la décélération du rythme de formation des prix devrait se poursuivre au cours des 12 prochains mois où l'inflation tournerait autour de son objectif de moyen terme (7,0 %), soit 6,8 %, une stabilisation du taux de change à des niveaux plus bas et une croissance économique robuste en 2026.

Compte tenu de ces perspectives favorables, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a décidé d'assouplir sa politique monétaire. Ainsi, le taux directeur de la Banque Centrale du Congo passe de 25,0 % à 17,5 %, soit une réduction de 750 points de base, et celui sur les facilités de prêt marginal passe de 30,0 % à 21,5 %.

Par ailleurs, les coefficients de la réserve obligatoire demeurent inchangés, soit 12,0 % pour les dépôts à vue et 0,0 % pour les dépôts à terme en monnaie nationale, ainsi que 13,0 % et 12,0 % respectivement pour les dépôts à vue et à terme en devises.

Dans ce contexte, le CPM réaffirme son engagement dans le suivi rapproché de l'évolution de l'environnement économique et se tient prêt à réagir en cas de retournement de la situation. A cet effet, la Banque Centrale va mettre en œuvre, à partir de ce 15 octobre, le deuxième palier d'actualisation du taux de change appliqué sur la réserve obligatoire en vue de ponctionner la liquidité supplémentaire.

Enfin, le Comité de Politique Monétaire encourage ainsi les opérateurs économiques à dénouer leurs transactions en monnaie nationale, en vue de tirer profit du comportement de la nouvelle dynamique du marché des changes.

Fait à Kinshasa, le 07 octobre 2025

André WAMESO NKUALOLOKI
Président

